



INFORMATIONS



La CMCAS LANGUEDOC renouvelle l'aide financière pour ses jeunes Ayants Droit.

PUBLIC CONCERNÉ

Cette aide s'étend aux enfants Ayants Droit âgés de 4 à 12 ans.

Pour les mercredis et vacances scolaires.

ACTIVITÉ CONCERNÉE

L'aide s'applique à toutes les inscriptions dans un centre aéré de proximité,

à l'exception de notre partenaire Le Casi Cheminot dont les offres sont également disponibles.

Attention : cette aide n'inclue pas les activités périscolaires.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide varie en fonction de votre revenu annuel, avec un tarif de référence plafonné à 22€ par jour.

Une prise en charge de 10 jours maximum pour le premier et deuxième trimestre 2024.

Pour le troisième et le quatrième trimestre la prise en charge sera de 15 jours maximum.

| Coefficient social | Participation CMCAS |
|--------------------|---------------------|
| de 0 à 6525 | 80% |
| de 6526 à 10525 | 65% |
| de 10526 à 15525 | 50% |
| de 15526 à 22525 | 45% |
| de 22526 à 30525 | 35% |
| de 30526 à 99999 | 20% |

PIÈCES A FOURNIR

Le formulaire d'aide dûment rempli.

La facture acquittée par le centre de loisirs.

Votre R.I.B.

Votre avis d'imposition 2023 (revenu 2022).

DATE LIMITE DE L'OFFRE

Tout formulaire ou facture doit être envoyé avant le 5 du mois suivant (règlement mensuel)

Veillez envoyer ces pièces justificatives à la CMCAS

par mail à l'adresse : cmcas.languedoc@asmeg.org

par courrier :

CMCAS LANGUEDOC – Le Clos des Muses

170 rue Raimon de Trencavel – CS 59505

34960 Montpellier Cedex 2

Pour plus d'information contactez votre CMCAS au 0810 170 700.